

# ACTION URGENTE

## JAPON. TREIZE HOMMES RISQUENT D'ÊTRE EXÉCUTÉS

**Les procès de plusieurs membres de la secte Aum Shinrikyo au Japon se sont conclus et treize membres de cette secte risquent par conséquent d'être exécutés. Les 13 hommes ont été déclarés coupables et condamnés à mort pour avoir mené un attentat meurtrier au gaz sarin dans le métro de Tokyo en 1995 et pour avoir participé à d'autres activités illégales. Ils risquent d'être exécutés à tout moment.**

Le 7 septembre, la Haute Cour de Tokyo a confirmé la condamnation et la peine de prison illimitée du dernier homme poursuivi pour l'attentat au gaz sarin dans le métro de Tokyo perpétré en 1995. Cet attentat a fait 13 morts et plus de 6 000 blessés. La clôture de la dernière affaire liée à cet événement implique que les **13 membres de la secte Aum Shinrikyo** qui ont été déclarés coupables et condamnés à mort dans le cadre de procès ayant eu lieu entre 2006 et 2011 pour leurs rôles dans l'organisation et la mise en œuvre de l'attaque au gaz risquent maintenant d'être exécutés.

Un nouveau ministre de la Justice, Katsutoshi Kaneda, a été nommé le 3 août 2016 au Japon. Depuis qu'il a pris ses fonctions, il a déclaré à plusieurs reprises qu'il était favorable à la peine de mort et que l'abolition de ce châtiment ne serait pas appropriée au vu de l'opinion publique. Au Japon, les exécutions se font par pendaison et se déroulent généralement dans le plus grand secret. Dans la plupart des cas, les prisonniers ne sont informés de leur mise à mort que quelques heures auparavant ; il arrive également qu'ils ne soient pas prévenus du tout. Cela implique que les condamnés qui ont épuisé toutes les voies de recours savent pendant toute la durée de leur détention dans le quartier des condamnés à mort qu'ils peuvent être exécutés à tout moment. En général, les familles ne sont averties qu'après l'exécution.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en japonais, en anglais ou dans votre propre langue) :**

- ✓ appelez les autorités à ne pas exécuter les 13 membres de la secte Aum Shinrikyo ni aucun autre détenu et à commuer toutes les peines de mort ;
- ✓ expliquez que vous ne cherchez aucunement à excuser le crime violent dont il est question dans cette affaire, ni à minimiser les souffrances qu'il a causées ;
- ✓ engagez les autorités à instaurer un moratoire sur les exécutions en vue d'abolir la peine de mort et d'encourager un débat national informé sur le recours à ce châtiment ;
- ✓ exhortez-les à mettre fin au secret qui entoure le recours à la peine de mort au Japon et à prévenir les détenus, leur famille et leurs avocats ainsi que le public de toute exécution prévue.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 31 OCTOBRE 2016 À :**

#### Ministre de la Justice

Katsutoshi Kaneda

1-1-1 Kasumigaseki

Chiyoda-ku

Tokyo, Japon 100-8977

Ministry of Justice

Fax : +81 3 3592 7008 / +81 3 3592 7393

Courriel : (via le site)

[https://www.kantei.go.jp/foreign/forms/comment\\_ssl.html](https://www.kantei.go.jp/foreign/forms/comment_ssl.html)

Twitter : @MOJ\_HOUMU

**Formule d'appel : Dear Minister, / Monsieur le Ministre,**

#### Premier ministre

Shinzo Abe

1-6-1 Nagata-cho

Chiyoda-ku

Tokyo, Japon 100-8968

Fax : +81 3 3581 3883

Courriel : (via le site)

[https://www.kantei.go.jp/foreign/forms/comment\\_ssl.html](https://www.kantei.go.jp/foreign/forms/comment_ssl.html)

Twitter : @abeshinzo

**Formule d'appel : Dear Prime Minister, / Monsieur le Premier ministre,**

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Japon dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :**

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

# ACTION URGENTE

## JAPON. TREIZE HOMMES RISQUENT D'ÊTRE EXÉCUTÉS

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Treize membres de la secte Aum Shinrikyo ont été condamnés pour leurs rôles respectifs dans l'organisation et la mise en œuvre l'attaque au gaz : Seiichi Endo, Satoru Hashimoto, Kiyohide Hayakawa, Yasuo Hayashi, Kenichi Hirose, Yoshihiro Inoue, Chizuo Matsumoto (également connu sous le nom de Shoko Asahara), Kazuaki Miyamae, Tomomasa Nakagawa, Tomomitsu Niimi, Toru Toyota, Masami Tsuchiya et Masato Yokoyama. Ils étaient notamment poursuivis pour meurtre, enlèvement et expérimentation d'armes chimiques et biologiques.

La condamnation à mort de Seiichi Endowas, le dernier des 13 hommes poursuivis, a été confirmée le 21 novembre 2011.

Trois autres membres de la secte Aum Shinrikyo, également soupçonnés d'avoir participé à l'attentat au gaz sarin, ont par la suite été arrêtés et inculpés, ce qui a entraîné la suspension temporaire de l'exécution des 13 hommes. Au titre de l'article 475 du Code de procédure pénale, aucune exécution ne peut avoir lieu au Japon tant que tous les coaccusés n'ont pas fait l'objet d'une décision de justice définitive. La confirmation de la déclaration de culpabilité et de la condamnation du dernier homme poursuivi dans le cadre de cette affaire par la Haute Cour de Tokyo en 2016 a ouvert la voie à l'exécution des 13 hommes, car les témoins ne seraient pas amenés à participer à la procédure en cas de nouveau recours en justice sur les affaires les plus récentes.

En 2015, les autorités japonaises ont exécuté trois personnes et ont prononcé quatre nouvelles condamnations à mort. À la fin de l'année, 143 personnes étaient sous le coup d'une condamnation à mort. Parmi ces personnes, 126 avaient vu leur condamnation confirmée et risquaient toujours d'être exécutées. Deux autres exécutions ont eu lieu le 25 mars 2016.

Les exécutions secrètes bafouent le droit international et les normes internationales relatives au recours à la peine de mort. Ce point et l'absence de garanties juridiques adéquates pour les condamnés à mort au Japon ont été critiqués par de nombreux experts des Nations unies qui ont notamment dénoncé la privation du droit des accusés à une aide juridique digne de ce nom, et l'absence d'une procédure d'appel obligatoire dans les affaires où les accusés encourent la peine de mort. Il est par ailleurs établi que plusieurs prisonniers atteints de déficiences mentales et intellectuelles ont été exécutés ou se trouvent dans le quartier des condamnés à mort.

À ce jour, 140 pays ont aboli la peine capitale en droit ou dans la pratique. En 2015, quatre nouveaux pays, la République du Congo, la République des Îles Fidji, Madagascar et le Suriname, ont aboli la peine de mort pour toutes les infractions, et le Parlement de Mongolie a adopté un nouveau Code pénal qui entrera en vigueur en juillet 2017 et qui abolit ce châtiment. Amnesty International s'oppose à la peine de mort, qui constitue le châtiment le plus cruel, le plus inhumain et le plus dégradant qui soit, ainsi qu'une violation du droit à la vie tel qu'il est reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Amnesty International s'oppose en toutes circonstances et sans aucune exception à la peine de mort, indépendamment de la nature et des circonstances du crime commis, de la situation du condamné, de sa culpabilité ou de son innocence, ou encore de la méthode utilisée pour procéder à l'exécution.

Noms : Seiichi Endo, Satoru Hashimoto, Kiyohide Hayakawa, Yasuo Hayashi, Kenichi Hirose, Yoshihiro Inoue, Chizuo Matsumoto, Kazuaki Miyamae, Tomomasa Nakagawa, Tomomitsu Niimi, Toru Toyota, Masami Tsuchiya, Masato Yokoyama.  
Hommes

